



**l'Assurance  
Maladie**

**RISQUES PROFESSIONNELS**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale  
Île-de-France

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 septembre  
2023

## PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OFFRE DE FORMATION 2024

L'offre de formation 2024 de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est publiée sur son site Cramif.fr. Elle présente l'ensemble des formations à la prévention des risques professionnels pour les entreprises franciliennes. Découvrez et réservez votre formation en ligne dès à présent.

### Quels enseignements tirer de l'offre de formation 2023 ?

Les formations accompagnent concrètement nos programmes nationaux de prévention (TMS, risques chimiques, BTP). La formation des dirigeants est un préalable indispensable à la formation des opérationnels pour développer la culture prévention dans l'entreprise.

En 2023, plus de **90 sessions de formation** ont été réalisées permettant à 813 personnes de monter en compétence. L'exploitation des questionnaires à chaud montre un **taux de satisfaction proche de 98 %** ; l'expertise des formateurs, en matière de prévention est particulièrement appréciée.

### Formations 2024 : fondamentaux et nouveautés

L'offre de formation s'articule autour de :

- **l'offre régionale** adaptée aux spécificités de l'Île-de-France et animée par des formateurs de la Cramif ;
- **l'offre nationale** réalisée par des organismes habilités par le réseau et l'INRS. Chaque entreprise peut ainsi trouver, dans sa région, un **organisme** assurant ces formations.

Nos formations sont réparties selon 4 grands domaines :

- **démarches, méthodes et outils de prévention** pour acquérir une culture de base en santé et sécurité au travail ;
- **organisation et management de la prévention** pour renforcer l'efficacité des actions engagées ;
- **secteurs spécifiques** pour évaluer et prévenir les risques spécifiques à certains secteurs d'activités ;
- **risques professionnels spécifiques** pour engager ou participer à une démarche de prévention de certains risques professionnels. A ce titre, un partenariat avec les organismes de formation habilités à dispenser des formations sur les TMS a été mis en œuvre pour soutenir et accompagner les entreprises s'inscrivant dans cette démarche.

La Cramif propose cette année **25 stages** répartis en **70 sessions**

Consultez notre « **Offre de formation 2024** »

L'animation des formations dispensées par la Cramif est assurée par une équipe permanente de formateurs expérimentés. **Les frais pédagogiques sont pris en charge par la Caisse et ne font pas l'objet d'une facturation aux entreprises cotisant au régime général de la Sécurité sociale.**

## Pourquoi se former à la prévention des risques ?

La formation à la sécurité au travail est une obligation pour l'employeur, mais pas seulement. Elle contribue à la performance de l'entreprise car elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des connaissances. C'est en outre un levier puissant pour développer une culture de la prévention des risques en entreprise et ainsi réduire les accidents du travail et maladies professionnelles.

## À quel public s'adresse ces formations ?

Les formations s'adressent à **toutes les personnes appelées à exercer des fonctions nécessitant des compétences en prévention des risques professionnels** : chefs d'entreprises, donneurs d'ordres, RH, personnels d'encadrement, salariés désignés compétents, membres de CSE, CSSCT, préventeurs, tuteurs, animateurs de prévention et équipes des services en santé au travail.

## Vous êtes concerné.e.s ?



Inscrivez-vous en ligne : [formation-prev.fr/cramif](https://formation-prev.fr/cramif)

## A propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage). D'autre part, elle agit dans les domaines sanitaire et social et de l'autonomie.

Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention et à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur réparation. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ [CRAMIF.FR](https://cramif.fr)

### Contact presse :

✉ [presse.cramif@assurance-maladie.fr](mailto:presse.cramif@assurance-maladie.fr)

☎ 01 40 05 29 79 / 37 69  
07 60 24 97 79

🐦 @cramif    [LinkedIn](#)    [YouTube](#)



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale  
Ile-de-France